



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

hygiène et sécurité

Question écrite n° 119316

Texte de la question

M. Denis Jacquat appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur les propositions exprimées dans la « Déclaration de Paris » lors des premiers états généraux des infections nosocomiales. Il est notamment demandé que les pratiques en hygiène en médecine libérale, y compris en cabinets dentaires, laboratoires d'analyses médicales et cabinets de soins paramédicaux feront l'objet d'une évaluation par la Haute Autorité de santé. Il le remercie de bien vouloir lui faire connaître son avis à ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 119316

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 février 2007, page 2058